

Lodeom : les regrets de Serge Larcher

Le Sénateur Serge Larcher regrette que la Lodeom (loi pour le développement économique des outre-mer), qui a pourtant été votée en urgence et promulguée depuis le 27 mai dernier, ne soit toujours pas appliquée notamment dans le domaine fiscal.

De plus, il note que les chefs d'entreprises manquent cruellement d'informations relatives aux dispositions de cette loi.

Le Sénateur Serge Larcher a donc saisi de cette question le Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer qui a réagi.

Tout d'abord, le Secrétariat d'Etat confirme au parlementaire que les mesures de la Lodeom sont applicables à l'année fiscale 2008. Par conséquent, les services fiscaux procéderont à une régularisation des impôts et taxes des entreprises concernées. Enfin, suite à l'intervention du Sénateur Serge Larcher, le Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer demande au Ministère du Budget de faire en sorte que les chefs d'entreprise des DOM accèdent, dans les plus brefs délais, aux informations et explications dont ils ont besoin dans le cadre de la Lodeom.